

GESTION ET SOUTIEN AUX PROGRAMMES

Ce centre regroupe les activités reliées à l'encadrement, à l'administration et au soutien des programmes reconnus au plan d'organisation de l'établissement.

ACTIVITÉS

- Planification, organisation, coordination et contrôle de l'ensemble des services
- Évaluation des programmes
- Établissement de normes et standards de pratique professionnelle
- Participation à l'embauche et l'évaluation du personnel
- Identification et élaboration de programmes de formation et perfectionnement
- Supervision du personnel
- Gestion des activités cliniques et de l'unité de services
- Activités externes
- Secrétariat, travail de bureau, statistiques
- Conseil

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
 - imprimés et documentation spécifiques à ce centre d'activités
 - frais d'utilisation d'un service cellulaire et de téléavertisseurs
 - frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel affecté à ce centre d'activités
 - prime d'assurance-affaires
 - frais de congrès et colloques
 - location d'équipement
 - mobilier et équipement jusqu'à un maximum de 1 000 \$ selon la limite fixée par l'établissement
 - fournitures et charges diverses

CLSC - CH - CHSLD - CR

Mise en vigueur le :
85-04-01

Révisé le :
99-04-01

Volume Chapitre Page
01 04 01

GESTION ET SOUTIEN AUX PROGRAMMES

Notes:

1) *Les salaires, avantages sociaux et charges sociales imputés à ce centre d'activités sont ceux du personnel cadre coordonnant les programmes (excluant le directeur général et l'adjoint administratif) et ceux du personnel de soutien (secrétariat et aide technique) affecté aux programmes. Il ne peut s'agir du personnel clinique exerçant aussi des tâches administratives. Dans ces cas, les charges sont imputées en totalité aux centres d'activités où il y a production d'unités de mesure.*

2) *L'usage de ce c/a, pour les établissements exploitant une mission CH ou CHSLD, est limité à la situation suivante :*

Les établissements exploitant une mission CH ou CHSLD combinée à une mission CLSC et ayant un responsable affecté exclusivement aux soins infirmiers utilisent le c/a 6000 – Administration des soins infirmiers, sauf en ce qui concerne les coûts de gestion des soins infirmiers à domicile. Ceux-ci sont rapportés au s-c/a 7151 – Gestion et soutien au programme des services de maintien à domicile. Lorsque l'administrateur responsable assume d'autres fonctions de gestion, en plus de celle de gestion des soins infirmiers, les établissements utilisent le c/a 7150 et ses sous-centres et n'utilisent donc pas le c/a 6000.

3) *L'ensemble des sous-centres 7151, 7154, 7155, 7156 (CLSC), 7152 (CLSC – CH – CHSLD) et 7153 (CR) forme le centre d'activités 7150.*

CLSC - CH - CHSLD - CR